Le Plan stratégique de l'AEWA 2019 - 2027

L'Accord sur la Conservation des
Oiseaux d'Eau Migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)

Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2027

Adopté lors de la 7ème Session de la Réunion des Parties
(4 – 8 décembre 2018, Durban, Afrique du Sud)

Publication du Secrétariat PNUE/AEWA
(Ce document est également disponible en anglais)

Sommaire

1. Préface……...……3
2. Portée du Plan stratégique……..…..……..4
3. Processus……4
4. Structure……..…..……4
5. Questions générales et transversales…….……..…..……6
6. Principes opérationnels……..…..…..7
7. Cadre logique……..…..……8
8. Annexe I – Résumé des contributions du Comité technique requises dans le cadre du projet de Plan stratégique de l'AEWA 2019-2027……..……....47
9. Annexe II - Liste des partenaires de l'AEWA couverts par la colonne « Principaux acteurs » du Plan stratégique……..……..…49

Préface

Le premier plan stratégique de l'AEWA a été adopté lors de la 4ème Session de la Réunion des Parties (MOP4) en 2008 par la Résolution 4.7 et pour la période 2009-2017. Notant que la MOP7 n'aurai pas lieu avant 2018, en novembre 2015, la MOP6 a décidé de prolonger le Plan stratégique jusqu'en 2018 conformément à la Résolution 6.14. Dans la même Résolution, la MOP a chargé le Comité permanent, travaillant avec le Comité technique et bénéficiant de l'appui du Secrétariat, de réviser le Plan stratégique de l'AEWA, tenant compte du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023, et de présenter un projet de plan pour la période 2019-2027 pour examen et adoption par la MOP7.

Le Plan stratégique pour la période 2019-2027 a été adopté lors de la 7ème Session de la Réunion des Parties, qui a eu lieu du 4 au 8 décembre 2018 à Durban, en Afrique du Sud.

1. Portée du Plan stratégique

S'appuyant sur le premier Plan stratégique de l'AEWA, qui couvrait initialement la période de 2009 à 2017, mais qui a ensuite été étendu jusqu'à 2018, le *Plan stratégique de l'AEWA 2019-2027* fournit le cadre pour la mise en œuvre de l'Accord par les Parties contractantes, le Comité permanent, le Comité technique, le Secrétariat et les partenaires. Il couvre trois périodes triennales complètes (ou périodes intersessions) entre les Réunions des Parties (MOP), de la MOP7 (en 2018, lorsque le projet de *Plan stratégique 2019-2027* sera soumis pour discussion et adoption finale par les Parties contractantes) à la MOP10 qui devrait se tenir en 2027.

2. Processus

La MOP6 (Bonn, 2015) a chargé le Comité permanent, en collaboration avec le Comité technique et le Secrétariat, de réviser le Plan stratégique existant et de présenter un projet couvrant la période 2019-2027 pour examen à la MOP7 (2018). Le Comité permanent a créé le Groupe de travail sur le Plan stratégique (SPWG - *Strategic Plan Working Group*) avec les participations suivantes :

Parties : Ouganda (Président du Comité permanent et Président du SPWG), France (Vice-président du Comité permanent), Géorgie, Ghana, Libye, Pays-Bas (tous membres du Comité permanent), plus l'UE, ainsi que 9 autres Parties (nommées en fonction de leur ordre de candidature) - Afrique du Sud, Allemagne, Bénin, Kenya Maurice, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni et Eswatini.

Comité technique : Président et Vice-Président, trois experts thématiques, expert CESP invité, membres d'ONG (CIC, UICN, Wetlands International).

Observateurs et partenaires : CMS, Unité de soutien technique à l'Initiative africaine de l'AEWA, BirdLife International, FACE, OMPO, WWT.

Une réunion facilitée du SPWG a eu lieu à Bonn, du 28 au 30 juin 2016. Elle a permis l'examen des conclusions d'une évaluation du Plan stratégique 2009-2017 et l'identification de certains des éléments clés à inclure dans le nouveau Plan stratégique, dont les objectifs provisoires et le contenu de la plupart des cibles et actions associées. En plus des notes détaillées prises lors de la réunion, ces éléments clés ont été utilisés par les rédacteurs (en consultation avec le Secrétariat PNUE/AEWA) comme base d'un avant-projet pour consultation transmis aux membres du groupe de travail en septembre 2016.

Cet avant-projet a été révisé sur la base des commentaires des membres du groupe de travail, et discuté en détail entre les consultants et le Secrétariat PNUE/AEWA, à la suite de quoi un nouveau projet modifié a été transmis à toutes les Parties contractantes en mars 2017. Sur la base des commentaires des Parties, cette version finale a été élaborée et approuvée par le groupe de travail en juillet 2017. Elle a également été officiellement approuvée par le Comité permanent pour soumission à la MOP7 lors de sa 13ème réunion en juillet 2018.

Les Parties ont examiné et adopté le Plan stratégique 2019-2027 lors de la 7ème Session de la Réunion des Parties, 4 – 8 décembre 2018, Durban, Afrique du Sud.

3. Structure

Une structure de cadre logique hiérarchisé a été de nouveau suivie, en adaptant celle ayant été utilisée pour le Plan stratégique 2009-2017. Les principaux éléments structurants sont les suivants :

- **Mission** (de l'AEWA)

- **But** (du Plan stratégique 2019-2027)
- **Résultat attendu** (du Plan stratégique, incluant six indicateurs de haut niveau pour évaluer si le résultat attendu a été atteint d'ici à 2027)
- **Objectifs**

On compte cinq **Objectifs** - Quatre objectifs fondamentaux de conservation et un objectif de compétence :

Objectifs fondamentaux de conservation

1. Renforcer la conservation et le rétablissement des espèces, et réduire les causes de mortalité inutile.
2. Veiller à ce que toute utilisation et toute gestion des populations d'oiseaux d'eau migrateurs couvertes par l'AEWA soient durables sur l'ensemble des voies de migration.
3. Établir et maintenir, au niveau des voies de migration, un réseau cohérent et complet d'aires protégées et d'autres sites, géré afin de maintenir - et si nécessaire, de restaurer - leur importance nationale et internationale pour les populations d'oiseaux d'eau migrateurs.
4. Veiller à ce que l'étendue et la qualité des habitats dans l'environnement au sens large soient satisfaisantes afin d'atteindre et de maintenir un état de conservation favorable des populations d'oiseaux d'eau migrateurs.

Objectif de compétence

5. Garantir et renforcer les connaissances, les capacités, la reconnaissance, la sensibilisation et les ressources nécessaires pour que l'Accord puisse atteindre ses objectifs de conservation.

De quatre à six **cibles** 2027 ont été identifiées pour chaque **objectif**, chaque **cible** intégrant, dans la mesure du possible, un seuil tangible par rapport auquel son atteinte peut être évaluée.

Chaque cible est accompagnée d'**indicateurs** spécifiques avec des **moyens de vérification** et des **actions** correspondantes. Quelques indicateurs sont qualifiés de « provisoires » (entre parenthèses). Ils sont utilisés pour suivre les progrès d'éléments provisoires des cibles composites menant à la réalisation du résultat final escompté. L'expression « évaluation par feux tricolores » apparaît régulièrement dans la colonne « Indicateurs et moyens de vérification » par rapport à des indicateurs qualitatifs. Le système de feux tricolores est simplement utilisé pour attribuer le rang « vert », « orange » ou « rouge » à un indicateur donné, en fonction des progrès réalisés qui peuvent être considérés comme bons, modérés ou faibles. Des critères d'évaluation simples ou des seuils seront requis pour chaque indicateur de feux tricolores proposé.

Les deux dernières colonnes du cadre logique fournissent des liens vers des ressources documentaires pertinentes produites par l'AEWA et/ou ses partenaires et soulignent la contribution du Plan stratégique de l'AEWA à trois grands cadres d'action mondiaux, notamment :

- les Objectifs de développement durable (ODD) [1]
- les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité[2]
- le Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS - Strategic Plan for Migratory Species)[3]

[1] https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/
[2] https://www.cbd.int/sp/targets/
[3] https://www.cms.int/sites/default/files/document/Res_11_02_Plan_Strat%C3%A9gique_2015_2023_F.pdf

Un certain nombre de liens importants avec la Convention du patrimoine mondial et la Convention de Ramsar sur les zones humides sont également indiqués.

4. Questions générales et transversales

Il s'agit de facteurs fondamentalement importants qui ne correspondent pas exclusivement à un objectif unique, mais qui s'appliquent plutôt à plusieurs d'entre eux ou même aux cinq objectifs. Ces facteurs ont été pris en compte dans la préparation du Plan stratégique, et, plus important encore, devront constituer des éléments actifs de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation.

- **Le changement climatique** - Les impacts du changement climatique ayant déjà des effets tangibles sur les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats dans la zone de l'Accord, ainsi que des mesures d'atténuation et d'adaptation appropriées, sont intégrés dans la planification et la mise en œuvre de toutes les mesures de conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Plan stratégique de l'AEWA, conformément aux cibles 13.1 et 13.2 des Objectifs de développement durable et aux objectifs 10 et 15 des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.
- **Les communautés autochtones et locales** - Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices et de leurs habitats et systèmes migratoires, ainsi que l'utilisation coutumière durable des ressources biologiques, sont respectées, sous réserve des dispositions des législations nationales et des obligations internationales en vigueur, incluant en particulier le paragraphe 2.1 du Plan d'action de l'AEWA. Voir aussi l'objectif 18 des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, l'objectif 14 du Plan stratégique pour les espèces migratrices et l'objectif 10 du Plan stratégique Ramsar.
- **La réduction de la pauvreté** et **l'égalité entre les sexes** - En accord avec les Objectifs de développement durable (objectif 1, objectif 5) et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (objectif 14), et compte tenu de la pertinence des questions relatives aux moyens d'existence des communautés dans le contexte de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats, des projets, des activités et des programmes développés et mis en œuvre dans le cadre du présent Plan stratégique sont examinés et, si cela est nécessaire et faisable, adaptés pour veiller à ce qu'ils contribuent à favoriser la réduction de la pauvreté et l'égalité entre les sexes.
- **La communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP)** - Le succès des actions de CESP est reconnu comme une condition préalable pour chacun des objectifs du Plan stratégique de l'AEWA, à travers un plan CESP de l'AEWA dédié qui identifie des activités CESP spécifiques relatives à la mise en œuvre des cibles et des actions du Plan stratégique.
- **Le renforcement des capacités** - Les capacités de mise en œuvre varient considérablement dans la zone de l'Accord. Les Parties, le Secrétariat PNUE/AEWA et les partenaires du développement et de la mise en œuvre de projets continuent d'accorder une grande priorité au renforcement des capacités techniques et des ressources institutionnelles, sous réserve des ressources disponibles et conjointement au Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique, lorsque cela est nécessaire pour atteindre les objectifs du Plan stratégique.
- **Approche fondée sur la science** - La mise en œuvre de l'AEWA, y compris l'examen de l'inscription des populations d'oiseaux d'eau au tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA et l'élaboration de plans d'action et de gestion par espèce au niveau des voies de migration pour les espèces/populations et les habitats, est basée sur les meilleures informations scientifiques disponibles (p. ex. les données des dénombrements internationaux des oiseaux d'eau), comme cela est recommandé par le Comité

technique et en tenant compte de la contribution des partenaires techniques et scientifiques. L'approche fondée sur la science de l'AEWA est présente dans l'ensemble du Plan stratégique.

5. Principes opérationnels

Ils identifient des aspects spécifiques du fonctionnement interne de l'AEWA qui seront tous aussi essentiels à la réalisation des cinq objectifs stratégiques :

- **Harmonisation des documents stratégiques et des plans de travail de l'AEWA -** Le Plan stratégique de l'AEWA 2019-2027, le Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique 2019-2027 et les plans de travail du Comité technique et du Secrétariat, y compris le plan de communication de l'Accord, sont pleinement harmonisés.
- **Utilisation des rapports nationaux de l'AEWA pour soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique et son suivi -** Le format de rapport national est optimisé afin de permettre la réalisation des analyses nécessaires à la création et au suivi des indicateurs pour les cibles du Plan stratégique, ainsi que la mise en œuvre d'autres plans de travail et documents de l'AEWA harmonisés avec le Plan stratégique. Toutes les Parties complètent et soumettent des rapports nationaux entiers et complets à chaque session de la MOP.

.

6. Cadre logique

Plan stratégique de l'AEWA 2019-2027

Mission de l'AEWA :	Entreprendre des actions coordonnées et concertées au niveau des voies de migration pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats[4].
But du Plan stratégique 2019-2027 :	Maintenir les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs populations dans un état de conservation favorable, ou les ramener à cet état favorable, dans l'ensemble de leurs voies de migration[5].
Résultat attendu du Plan stratégique 2019-2027 :	D'ici à 2027, l'état des populations de l'AEWA est amélioré[6].

Indicateurs de niveau d'atteinte du résultat attendu (Ces six indicateurs sont utilisés dans le suivi de la progression de l'atteinte du résultat global du Plan stratégique. Ils sont complétés par les indicateurs de niveau des cibles figurant sous chaque objectif du Plan stratégique.)	**Informations explicatives et référentiel actuel**
P1. Au moins 75 % des populations de l'AEWA ayant des tendances connues affichent une tendance à la stabilité ou à l'augmentation.	Référentiel actuel : 63 % n=356 populations
P2. Au moins 50 % des populations « prioritaires » (telles que définies en 2018) affichent une tendance à la stabilité ou à l'augmentation.	Les populations « prioritaires » sont celles qui figurent dans le tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA et qui sont classées comme mondialement menacées (c.-à-d. dans les catégories *En danger critique d'extinction* (CR), *En danger* (EN) et *Vulnérable* (VU)) ou dans la catégorie *Quasi menacée* (NT) dans la Liste rouge UICN des espèces menacées[7] comme

[4] La Mission reflète l'Article II.1 du texte de l'Accord.
[5] Le But reflète l'avant-dernier paragraphe du texte du préambule de l'Accord.
[6] Les « populations de l'AEWA » sont les populations d'oiseaux d'eau inscrites au tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA figurant à l'Annexe 3 de l'Accord.
[7] http://www.iucnredlist.org/

	indiqué dans le résumé le plus récent de BirdLife international, ainsi que celles marquées d'un astérisque figurant en catégories 2 et 3 dans la colonne A du tableau 1. Référentiel actuel : 41 % n=75 populations
P3. Au moins 60 % des populations ayant un état de conservation défavorable en 2018 affichent une tendance à la stabilité ou à l'augmentation.	Les populations ayant un état de conservation défavorable comprennent celles qui figurent en catégories 1(c), 2 et 3 dans la colonne A, et en catégorie 2 dans la colonne B, dans le tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA. Référentiel actuel : 50 % n=148 populations
P4. Au moins 50 % des populations de l'AEWA faisant l'objet de prélèvements et dont les tendances sont connues affichent une tendance à la stabilité ou à l'augmentation.	Une population faisant l'objet de prélèvements est une population pour laquelle les prélèvements sont légaux dans au moins un pays de son aire de répartition. 50 % est un seuil indicatif provisoire qui sera affiné sur la base des informations disponibles les plus à jour. Référentiel actuel : à définir lorsque la liste des populations faisant l'objet de prélèvements aura été déterminée.
P5. Au moins 70 % des populations de l'AEWA fortement dépendantes de réseaux de sites et dont les tendances sont connues affichent une tendance à la stabilité ou à l'augmentation.	Les populations fortement dépendantes de réseaux de sites sont celles pour lesquelles 25 % ou plus de la population est présente sur un nombre relativement restreint de sites clés pendant au moins une saison de leur cycle annuel. Référentiel actuel : 60 % n=297 populations
P6. Au moins 70 % des populations dispersées de l'AEWA dont les tendances sont connues affichent une tendance à la stabilité ou à l'augmentation.	Une population est dite dispersée si au moins 75 % de la population est « dispersée » pendant au moins une saison de son cycle annuel, avec des effectifs relativement restreints sur plusieurs sites. Référentiel actuel : 63 % n=265 populations

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[8]	Ressources clés	Contribution aux ODD[9], aux Objectifs d'Aichi[10] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[11]
Objectif 1 : Renforcer la conservation et le rétablissement des espèces, et réduire les causes de mortalité inutile					
1.1 Les mesures juridiques exigées par le Plan d'action de l'AEWA[12] sont transposées dans la législation nationale de toutes les Parties et sont appliquées de façon efficace.	**Indicateur** (quantitatif) : Pourcentage de Parties ayant transposé toutes les mesures juridiques requises au paragraphe 2.1 du Plan d'action AEWA dans leur législation nationale. **Moyens de vérification** : Examens nationaux au titre de l'action 1.1. a) ; Rapports nationaux aux MOP8-MOP10. **Indicateur** (qualitatif) : Degré d'application de la législation tel qu'évalué par chaque Partie ; analyse des tendances entre les MOP (pourrait être entreprise Partie	a) Après chaque MOP, les Parties examinent leur législation nationale en vigueur par rapport aux dispositions de la dernière version du texte de l'Accord et de ses annexes, y compris le tableau 1 du Plan d'action, en tenant compte des amendements adoptés par la MOP. b) Avant la MOP suivante, les Parties ont identifié et mis en place un processus d'adoption de mesures législatives appropriées, de manière à harmoniser leur législation nationale avec les exigences de l'AEWA. c) Sur une base continue adaptée au cycle des MOP et des rapports nationaux, les Parties examinent le respect et la mise en application des	Parties Comité technique (rôle consultatif)	*Lignes directrices relatives à la législation nationale pour la protection des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats*[13] adoptées par la Résolution 6.5 (MOP6, 2015). *Orientation sur les mesures de la législation nationale pour différentes populations de la même espèce,*	**ODD** : • Aucun équivalent direct, bien que la cible 15.7 sur la lutte contre le braconnage et le trafic des espèces sauvages soit pertinente. **Objectifs d'Aichi** : • Aucun équivalent direct. **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectif 3

[8]Cette colonne indique les acteurs ayant la responsabilité principale de la mise en œuvre des actions. Elle n'indique pas la liste des acteurs jouant un rôle secondaire de soutien ou de facilitation.
[9] https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300
[10] https://www.cbd.int/sp/targets/
[11] https://www.cms.int/sites/default/files/document/COP11_Doc_15_2_F.pdf
[12] Cette cible se réfère en particulier au paragraphe 2.1 du Plan d'action.
[13] http://www.unep-aewa.org/en/document/draft-guidelines-national-legislation-protection-species-migratory-waterbirds-and-their-1

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[8]	Ressources clés	Contribution aux ODD[9], aux Objectifs d'Aichi[10] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[11]
	par Partie, ou à l'échelle régionale/sous-régionale). **Moyens de vérification** : Rapports nationaux aux MOP8-MOP10.	législations pertinentes, et identifient et mettent en œuvre des mesures visant à renforcer le respect et la mise en application lorsque cela est nécessaire. d) Le Comité technique et le Secrétariat facilitent le partage d'expériences et l'échange des bonnes pratiques.		*notamment concernant la chasse et le commerce* [14] adoptée par la Résolution 6.7 (MOP6, 2015).	
1.2 Toutes les espèces/populations prioritaires[15] sont couvertes par des Plans d'action par espèce mis en œuvre de façon efficace au niveau des voies de migration[16].	**Indicateur** (quantitatif) : Pourcentage d'espèces/populations pertinentes couvertes par des plans d'action par espèce au niveau des voies de migration. **Moyens de vérification** : Évaluation du Comité technique. **Indicateur** (qualitatif) : Évaluation par « feux	a) Après chaque MOP, le Comité technique examine et met à jour si nécessaire la liste des plans d'action par espèce requis pour les espèces/populations prioritaires, en tenant compte de la nécessité éventuelle d'élaborer de nouveaux plans et de retirer, réviser ou prolonger les plans existants. b) Le Secrétariat définit un plan de travail correspondant, incluant la rédaction et l'accord par la prochaine MOP des plans d'action par espèce	Parties (y compris à travers des groupes de travail et groupes d'experts par espèce) États de l'aire de répartition non-Parties Comité technique Partenaires [17] Secrétariat	*Critères de sélection des populations AEWA prioritaires pour l'élaboration de plans d'action et de gestion, processus d'évaluation de plans d'action en vue de leur révision ou de leur retrait, et orientation sur la définition des principaux États de*	**ODD** : • Cible 15.5 **Objectifs d'Aichi** : • Objectif 12 **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectifs 8 & 9

[14] http://www.unep-aewa.org/en/document/guidance-measures-national-legislation-different-populations-same-species-particularly-1

[15] Les populations « prioritaires » sont celles qui figurent en catégories 1(a) et 1(b) dans la colonne A, ainsi que les populations de la colonne A marquées d'un astérisque, dans le tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA.

[16] Englobant les plans d'action internationaux par espèce et les plans d'action multi-espèces (voir Résolution 2.1) ainsi que les plans d'action internationaux par habitat (voir Résolution 5.2).

[17] Voir définition et liste en annexe II.

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[8]	Ressources clés	Contribution aux ODD[9], aux Objectifs d'Aichi[10] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[11]
	tricolores » de l'état de la mise en œuvre. **Moyens de vérification** : Évaluation du Comité technique, rapports nationaux.	pour les espèces d'oiseaux mondialement menacées nouvellement classées. c) Au cours de la période intersession suivant l'adoption par la MOP d'un plan d'action par espèce, le Secrétariat convoque les groupes AEWA de travail ou d'experts pour les espèces prioritaires correspondantes (ou les groupes d'espèces) afin de coordonner la mise en œuvre de ce plan d'action par espèce. d) Entre la MOP8 et la MOP10, les Parties mettent en œuvre les mesures prises au niveau national dans le cadre des plans d'action par espèce adoptés, et font rapport à ce sujet. e) Le Comité technique et les groupes AEWA de travail et d'experts, en s'appuyant sur les rapports nationaux et avec le soutien du Secrétariat, examinent régulièrement l'état de la mise en œuvre de tous les plans d'action par espèce existants.		*l'aire de répartition dans les plans d'action*[18] adoptés par la Résolution 6.8 (MOP6, 2015). *Développement de bonnes pratiques pour la conservation des oiseaux d'eau menacés par le biais d'un plan d'action et de rétablissement*[19] adopté par la Résolution 4.4 (MOP4, 2008). Format pour les plans d'action par espèce de l'AEWA[20] adopté	

[18] http://www.unep-aewa.org/en/document/criteria-prioritising-aewa-populations-action-and-management-planning-and-revision-and-0
[19] http://www.unep-aewa.org/en/document/developing-international-best-practice-conservation-threatened-waterbirds-through-action-0
[20] http://www.unep-aewa.org/en/document/draft-revised-format-aewa-single-species-action-plans

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[8]	Ressources clés	Contribution aux ODD[9], aux Objectifs d'Aichi[10] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[11]
		f) D'ici à la MOP9, et régulièrement par la suite, développer des projets à l'échelle des voies de migration pour mettre en œuvre des plans d'action par espèce sélectionnés. g) D'ici à la MOP8, procéder à un examen des ressources nécessaires pour le développement, la coordination et la mise en œuvre des plans d'action par espèce, définir des priorités parmi ces ressources et élaborer un plan de mobilisation des ressources appropriées.		par la Résolution 7.5 (MOP7, 2018).	
1.3 Pour toutes les autres populations ayant un état de conservation défavorable[21], des orientations de conservation et de gestion fondées sur la science sont fournies par l'AEWA et/ou ses partenaires et appliquées par les	**Indicateur** (quantitatif) : (a) Nombre/pourcentage de toutes les populations concernées pour lesquelles des conseils de conservation et de gestion sont à la disposition des Parties ; (b) Nombre/pourcentage de Parties ayant signalé des actions visant à réduire les menaces pesant sur les populations concernées qui comprennent plus de 1 % de	a) D'ici à la MOP8, le Comité technique procède à un examen rapide des informations existantes pour identifier les populations concernées pour lesquelles de nouvelles orientations ou une amélioration des orientations de conservation et de gestion sont nécessaires aux fins de l'AEWA. b) D'ici à la MOP8, convenir des rôles, responsabilités et mécanismes d'actualisation des orientations et	Parties Comité technique Partenaires	Des conseils préliminaires peuvent être trouvés dans les sections « *Ecology* » et « *Threats* » [« Écologie » et « Menaces »] des fiches d'information sur les espèces concernées dans la	**ODD** : • Cible 15.5 **Objectifs d'Aichi** : • Objectif 12 **Plan stratégique pour les espèces migratrices :** • Objectifs 8 et 15

[21] « Les autres populations ayant un état de conservation défavorable » sont celles qui sont en catégorie 1(c), catégorie 2 ou catégorie 3 dans la colonne A ou en catégorie 2 dans la colonne B, dans le tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA.

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[8]	Ressources clés	Contribution aux ODD[9], aux Objectifs d'Aichi[10] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[11]
Parties et les autres parties prenantes.	la population biogéographique. **Moyens de vérification** : (a) Contributions du Comité technique aux MOP8-MOP10 ; (b) Rapports nationaux aux MOP8-MOP10.	de préparation/diffusion de nouvelles orientations. c) D'ici à la MOP10, les Parties mettent en œuvre des actions visant à réduire les menaces qui pèsent sur les populations ayant un état de conservation défavorable et qui comprennent plus de 1 % de la population biogéographique.		DataZone de BirdLife International[22] et dans les évaluations correspondantes de la Liste rouge de l'UICN [23].	
1.4 La qualité des évaluations de l'état des populations d'oiseaux d'eau, y compris des informations sur les déterminismes des tendances des populations, est améliorée de sorte qu'au moins deux-tiers de toutes les populations de l'AEWA sont évaluées sur la base	**Indicateur** (quantitatif) : Pourcentage de populations pour lesquelles des données de bonne qualité sur leur taille et leurs tendances, ainsi que des informations sur les déterminismes des tendances, sont disponibles et régulièrement actualisées. **Moyens de vérification** : Rapport sur l'état de conservation.	a) Promouvoir et renforcer, notamment par le renforcement des capacités, la collecte, la qualité et la disponibilité des données de suivi. b) Recueillir et analyser les informations sur les déterminismes des tendances des populations.	Parties Comité technique Partenaires (notamment Wetlands International et le Partenariat pour le suivi des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie)	*Renforcement de la surveillance des oiseaux d'eau migrateurs*[24] adopté par la Résolution 7.7 (MOP7, 2018). Lignes directrices de conservation AEWA n°9 révisées : *Guidelines for a waterbird monitoring protocol* ([Lignes directrices pour un	**ODD** : • Cibles 17.18 et 17.19 **Objectifs d'Aichi :** • Objectif 19 **Plan stratégique pour les espèces migratrices :** • Objectif 15

[22] http://www.birdlife.org/datazone/species/search
[23] http://www.iucnredlist.org/
[24] http://www.unep-aewa.org/en/document/strengthening-monitoring-migratory-waterbirds-2

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[8]	Ressources clés	Contribution aux ODD[9], aux Objectifs d'Aichi[10] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[11]
des données de suivi les plus complètes et les plus actualisées disponibles.				protocole de suivi des oiseaux d'eau][25] adoptées par la Résolution 7.8 (MOP7, 2018).	
1.5 Laprise de décisions en matière de conservation et de gestion des populations d'oiseaux d'eau à l'échelle nationale et à l'échelle des voies de migration est réalisée sur la base des meilleures données de suivi disponibles.	**Indicateur** (quantitatif) : Nombre/pourcentage de Parties confirmant leur utilisation des données issues des DIOE et/ou d'autres suivis pertinents pour informer la mise en œuvre au niveau national. **Indicateur** (quantitatif) : Nombre/pourcentage de populations de l'AEWA bénéficiant de mesures de conservation au niveau des voies de migration qui sont régulièrement évaluées sur la base de données actualisées des DIOE et d'autres suivis pertinents.	a) Utiliser les données des DIOE[26] et d'autres programmes de suivi pertinents pour éclairer les prises de décisions, la conservation et la gestion au niveau des voies de migration dans le cadre de l'Accord. b) Les Parties utilisent activement les données des DIOE et d'autres suivis pertinents pour informer la mise en œuvre de l'AEWA au niveau national.	Parties Comité technique Partenaires (notamment Wetlands International et le Partenariat pour le suivi des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie)	*Renforcement de la surveillance des oiseaux d'eau migrateurs*[27] adopté par la Résolution 7.7 (MOP7, 2018). Lignes directrices de conservation AEWA n°9 révisées : *Guidelines for a waterbird monitoring protocol* [Lignes directrices pour un protocole de suivi des oiseaux	**ODD** : • Cibles 17.18 et 17.19 **Objectifs d'Aichi :** • Objectif 19 **Plan stratégique pour les espèces migratrices :** Objectif 15

[25] http://www.unep-aewa.org/en/publication/aewa-conservation-guidelines-no-9-guidelines-waterbird-monitoring-protocol-ts-no-24

[26] Les Dénombrements internationaux des oiseaux d'eau (DIOE) sont coordonnés par Wetlands International.

[27] http://www.unep-aewa.org/en/document/strengthening-monitoring-migratory-waterbirds-2

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[8]	Ressources clés	Contribution aux ODD[9], aux Objectifs d'Aichi[10] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[11]
	Moyens de vérification : Rapport sur l'état de conservation ; contributions du Comité technique et rapports nationaux aux MOP.			d'eau][28] adoptées par la Résolution 7.8 (MOP7, 2018).	
1.6 Les priorités de l'AEWA relatives à quatre causes de mortalité supplémentaire inutile et à d'autres principales menaces pesant sur les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats [29] sont intégrées dans les principaux processus multilatéraux.[30]	**Indicateur** (quantitatif) : (a) Nombre de questions pour lesquelles les priorités de l'AEWA ont été formellement communiquées aux processus multilatéraux les plus pertinents ; (b) Nombre de décisions, actions, recommandations et orientations pertinentes dans ces processus qui intègrent les priorités de l'AEWA. **Moyens de vérification** : Contributions du Secrétariat et du Comité technique aux MOP.	a) Identifier les processus multilatéraux pouvant le plus contribuer à faire progresser les priorités de l'AEWA (sous la conduite du Comité technique en consultation avec le Secrétariat et les partenaires). b) Identifier les occasions stratégiques pour influencer positivement ces processus (réunions des organes techniques, groupes de travail, etc.) et assurer, autant que possible, que les points de vue de l'AEWA y soient représentés. c) Communiquer/défendre les priorités de l'AEWA de manière claire et en temps opportun.	Parties Comité technique Secrétariat Partenaires Secrétariats et organes techniques d'autres conventions (CMS, Ramsar, CDB)	*Éviter une mortalité supplémentaire et inutile d'oiseaux migrateurs* [31], Résolution 6.12 (MOP6, 2015). Et puis des orientations spécifiques de l'AEWA, par exemple relatives aux lignes électriques[32] et au	**ODD** : • Cibles 15.5, 15.7 et 15.8 **Objectifs d'Aichi :** • Aucun équivalent direct, mais des liens avec les Objectifs 6 et 9, par exemple. **Plan stratégique pour les espèces migratrices :** • Objectifs 3, 6, 7 & 8

[28] http://www.unep-aewa.org/en/publication/aewa-conservation-guidelines-no-9-guidelines-waterbird-monitoring-protocol-ts-no-24

[29] Les causes de mortalité supplémentaire inutile et d'autres principales menaces comprennent : les infrastructures relatives à l'énergie (en particulier les lignes électriques et les éoliennes) ; le prélèvement et l'abattage illégaux ; les prises accessoires ; et les espèces exotiques envahissantes.

[30] Il s'agit par exemple de processus multilatéraux pertinents tels que, mais sans s'y limiter, l'Agenda 2030, la CDB, la CMS, la Convention de Ramsar, des organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) et la CCNUCC.

[31] http://www.unep-aewa.org/en/document/avoiding-additional-and-unnecessary-mortality-migratory-waterbirds-2

[32] http://www.unep-aewa.org/sites/default/files/publication/ts50_electr_guidelines_fr_03122014.pdf

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[8]	Ressources clés	Contribution aux ODD[9], aux Objectifs d'Aichi[10] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[11]
		d) Veiller à ce que les Parties à l'AEWA adoptent des positions harmonisées cohérentes et se renforçant mutuellement dans le cadre des différentes conventions et processus connexes.		développement d'infrastructures[33].	

[33] http://www.unep-aewa.org/sites/default/files/publication/cg_11_0.pdf

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[34]	Ressources clés	Contribution aux ODD[35], aux Objectifs d'Aichi[36] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[37]
Objectif 2 : Veiller à ce que toute utilisation et toute gestion des populations d'oiseaux d'eau migrateurs soient durables sur l'ensemble de leurs voies de migration					
2.1 Les niveaux de prélèvement sont suivis et facilement disponibles à l'échelle des voies de migration pour soutenir un prélèvement durable de toutes les espèces chassables prioritaires.	**Indicateur** (quantitatif) : (a) Nombre/pourcentage de Parties rendant disponibles des données de prélèvement pour les espèces chassables prioritaires ; (b) Nombre/pourcentage d'espèces chassables prioritaires pour lesquelles sont disponibles des données de prélèvement suffisantes[38] à l'échelle des voies de migration. **Moyens de vérification** : (a) rapports nationaux ; (b) contributions du Comité technique à la MOP ; (c) rapports des groupes de	a) D'ici à 2019, le Comité technique propose une liste des espèces chassables qui devraient être prioritaires pour la collecte internationale de données sur les prélèvements. b) D'ici à la MOP8, les Parties mettent en place et/ou maintiennent des systèmes adéquats permettant de faire des estimations réalistes de toutes les formes de prélèvement des oiseaux d'eau, y compris les prélèvements illégaux, au niveau national. c) D'ici à la MOP9, les Parties fournissent des données sur le prélèvement des oiseaux d'eau (ou des liens donnant accès à ces données) dans le cadre de leurs rapports nationaux, conformément au paragraphe 4.1.3 du Plan d'action AEWA.	Parties Comité technique Secrétariat États non-Parties dans la zone de l'Accord	*Lignes directrices révisées sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs*[39] adoptées par la Résolution 6.5 (MOP6, 2015).	**ODD** : • Cible 12.2* **Objectifs d'Aichi** : • Aucun équivalent direct. **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectifs 6 & 15

[34]Cette colonne indique les acteurs ayant la responsabilité principale de la mise en œuvre des actions. Elle n'indique pas la liste des acteurs jouant un rôle secondaire de soutien ou de facilitation.
[35] https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300
[36] https://www.cbd.int/sp/targets/
[37] https://www.cms.int/sites/default/files/document/COP11_Doc_15_2_F.pdf
[38] Comme cela a été déterminé par le Comité technique de l'AEWA
[39] http://www.unep-aewa.org/en/document/draft-revised-guidelines-sustainable-harvest-migratory-waterbirds

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[34]	Ressources clés	Contribution aux ODD[35], aux Objectifs d'Aichi[36] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[37]
	travail pertinents de l'AEWA sur les espèces.	D'ici à la MOP9, le Comité technique et le Secrétariat travaillent avec les États de l'aire de répartition non-Parties concernés pour établir des estimations bien documentées des prélèvements.			
2.2 Les dispositions du Plan d'action de l'AEWA sur l'utilisation et la gestion des oiseaux d'eau migrateurs, y compris sur le prélèvement[40], sont transposées dans la législation nationale de toutes les Parties et sont appliquées de façon efficace.	**Indicateur** (quantitatif) : Pourcentage de Parties ayant transposé toutes les mesures juridiques requises au paragraphe 4.1 du Plan d'action AEWA dans leur législation nationale. **Moyens de vérification** : Examens nationaux au titre de l'action 2.2. a) ; rapports nationaux aux MOP8-MOP10. **Indicateur** (qualitatif) : Degré d'application de la législation tel qu'évalué par chaque Partie ; analyse des tendances entre les MOP (pourrait être entreprise Partie par Partie, ou à l'échelle régionale/sous-régionale).	a) Après chaque MOP, les Parties examinent leur législation nationale en vigueur par rapport aux dispositions de la dernière version du Plan d'action de l'AEWA, en tenant compte des amendements adoptés par la MOP. b) Avant la MOP suivante, les Parties ont identifié et mis en place le processus d'adoption des mesures législatives appropriées, de manière à harmoniser leur législation nationale avec les exigences de l'AEWA. c) Sur une base continue adaptée au cycle des MOP et des rapports nationaux, les Parties examinent le respect et la mise en application des législations pertinentes, et identifient et mettent en œuvre des mesures visant à renforcer le respect et	Parties Comité technique Secrétariat Partenaires	*La suppression progressive de l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides : expérience acquise et leçons apprises par les États de l'aire de répartition de l'AEWA*[42] (AEWA, 2009). *Lignes directrices relatives à la législation nationale pour la protection des*	**ODD** : • Cibles 12.2* et 15.7 **Objectifs d'Aichi** : • Aucun équivalent direct **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectif 3

[40] Cette cible se réfère en particulier au paragraphe 4.1 du Plan d'action.
[42] http://www.unep-aewa.org/sites/default/files/publication/lead-shot-fr_2.pdf

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[34]	Ressources clés	Contribution aux ODD[35], aux Objectifs d'Aichi[36] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[37]
	Moyens de vérification : Rapports nationaux aux MOP8-MOP10 ; contributions du Comité technique.	la mise en application lorsque cela est nécessaire. d) D'ici à la MOP8, les Parties qui ne l'ont pas encore fait éliminent progressivement l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides (conformément au paragraphe 4.1.4 du Plan d'action de l'AEWA). e) D'ici à la MOP9, les Parties qui ne l'ont pas encore fait mettent en œuvre des mesures visant à réduire et, dans la mesure du possible, à éliminer les prélèvements illégaux (conformément au paragraphe 4.1.6 du Plan d'action de l'AEWA). f) Le Comité technique, les partenaires et le Secrétariat facilitent le partage d'expériences et l'échange des bonnes pratiques, par exemple avec l'équipe spéciale de la CMS sur le plomb (en cours). La Procédure d'évaluation de la mise en œuvre de l'AEWA[41] est appliquée dans des cas sélectionnés (en cours).		*espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats*[43] adoptées par la Résolution 6.5 (MOP6, 2015).	

[41] http://www.unep-aewa.org/en/activities/irp
[43] http://www.unep-aewa.org/en/document/draft-guidelines-national-legislation-protection-species-migratory-waterbirds-and-their-1

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[34]	Ressources clés	Contribution aux ODD[35], aux Objectifs d'Aichi[36] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[37]
2.3 Des codes et des normes de bonnes pratiques de chasse aux oiseaux d'eau sont en vigueur et appliquées pour soutenir l'application des lois et réglementations sur la chasse, y compris l'application du droit coutumier le cas échéant et conformément aux objectifs de l'AEWA, afin d'assurer une utilisation durable des oiseaux d'eau migrateurs dans au moins trois quarts des Parties contractantes.	**Indicateur** (quantitatif) : Nombre/pourcentage de Parties pour lesquelles il existe une couverture nationale des codes de bonnes pratiques ou de normes sur la chasse aux oiseaux d'eau (en reconnaissant que ces codes et normes peuvent être élaborés et appliqués au niveau régional). **Indicateur** (qualitatif) : Évaluation par « feux tricolores » du degré d'application des codes/normes. **Indicateur** (qualitatif) : Évaluation par « feux tricolores » de l'efficacité des codes/normes pour soutenir l'application des lois et réglementations sur la chasse. **Moyens de vérification** : Rapports nationaux aux MOP8-MOP10.	a) Les Parties qui ne l'ont pas encore fait élaborent et appliquent les meilleurs codes et normes sur la chasse, y compris ceux liés à l'Article III 2 (f) de l'Accord et au paragraphe 2.3 du Plan d'action de l'AEWA (situations / mesures d'urgence). Le Comité technique, les partenaires et le Secrétariat facilitent le partage d'expériences et l'échange des bonnes pratiques.	Parties Comité technique Secrétariat Partenaires	*Lignes directrices révisées sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs*[44] adoptées par la Résolution 6.5 (MOP6, 2015). *Guidelines on identifying and tackling emergency situations for migratory waterbirds*[45] [Lignes directrices sur l'identification et la prise en compte des situations d'urgence pour les oiseaux d'eau migrateurs] adoptées par la	**ODD** : • Cible 12.2* **Objectifs d'Aichi** : • Objectifs 1 & 4 **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectif 15

[44] http://www.unep-aewa.org/en/document/draft-revised-guidelines-sustainable-harvest-migratory-waterbirds

[45] http://www.unep-aewa.org/sites/default/files/publication/cg_2new_0.pdf

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[34]	Ressources clés	Contribution aux ODD[35], aux Objectifs d'Aichi[36] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[37]
				Résolution 1.10 (MOP1, 1999).	
2.4 Des cadres de gestion adaptative des prélèvements sont en place et sont mis en œuvre de façon efficace au niveau des voies de migration dans le cadre des Plans d'action ou des Plans de gestion par espèce * pour toutes les populations d'espèces chassables en déclin et les « espèces en conflit avec les	**Indicateur** (quantitatif) : Nombre/pourcentage d'espèces/populations prioritaires pour lesquelles des plans de gestion adaptative des prélèvements au niveau des voies de migration ont été convenus. **Indicateur** (quantitatif) : Nombre/pourcentage de tels plans de gestion adaptative des prélèvements ayant été mis en œuvre. **Indicateur** (qualitatif) : Évaluation par « feux tricolores » de l'efficacité de la mise en œuvre. **Moyens de vérification** : Collecte et analyse des rapports de chaque mécanisme de coordination	a) D'ici à la MOP9, procéder à une évaluation rapide[47] de la durabilité des prélèvements sur les populations d'espèces chassables en déclin et identifier les espèces/populations prioritaires pour l'inclusion dans des processus de gestion adaptative des prélèvements coordonnés au niveau des voies de migration. b) D'ici à la MOP9, et régulièrement par la suite, élaborer des plans de gestion adaptative des prélèvements dans le cadre des plans d'action par espèce ou des plans de gestion pour un ensemble initial d'espèces/populations prioritaires. D'ici à la MOP suivant l'adoption de chaque plan de gestion adaptative des prélèvements, veiller à ce qu'un mécanisme de coordination et	Parties Comité technique Partenaires (organisations de chasse, autres ONG)	*Lignes directrices révisées sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs*[48] adoptées par la Résolution 6.5 (MOP6, 2015). *Adaptive harvest management plan for the Pink-footed Goose* [Plan de gestion adaptative des prélèvements d'Oie à bec court][49]. *AEWA International Single Species Action Plan for the*	**ODD** : • Cible 12.2* **Objectifs d'Aichi** : • Objectifs 4 & 12 **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • 6, 7, 8

[47] Les évaluations rapides n'iront pas en profondeur, mais utiliseront plutôt des méthodes d'approximation en fonction de la taille de la population, de la tendance de la population et des données de prélèvements disponibles.
[48] http://www.unep-aewa.org/en/document/draft-revised-guidelines-sustainable-harvest-migratory-waterbirds
[49] http://pinkfootedgoose.aewa.info

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[34]	Ressources clés	Contribution aux ODD[35], aux Objectifs d'Aichi[36] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[37]
activités humaines »[46]. **Cela peut inclure des plans d'actions développés au titre de la cible 1.2*	des plans d'action par espèce ou des plans de gestion programmés pour coïncider avec le cycle des MOP.	de mise en œuvre de routine soit en place.		*conservation of the Taiga Bean Goose* (*Anser fabalis fabalis*) [Plan d'action international par espèce de l'AEWA pour la conservation de l'oie des moissons de la taïga (*Anser fabalis fabalis*)] adopté par la Résolution 6.8 (MOP6, 2015)[50]. *Towards sustainable management of huntable migratory waterbirds in Europe* [Vers une gestion durable des oiseaux d'eau migrateurs chassables en Europe], (Wetlands International	

[46] Ce sont des espèces pour lesquelles des conflits importants, par exemple avec l'agriculture ou la pêche, ont été identifiés dans une partie de la zone de l'Accord.
[50] http://www.unep-aewa.org/en/publication/international-single-species-action-plan-conservation-taiga-bean-goose-ts-no-56

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[34]	Ressources clés	Contribution aux ODD[35], aux Objectifs d'Aichi[36] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[37]
				Waterbird Harvest Specialist Group, 2015)[51].	
2.5 L'écotourisme relatif aux oiseaux d'eau est encouragé dans au moins la moitié des Parties contractantes suivant le modèle ou l'exemple d'au moins trois initiatives pilotes d'écotourisme axées sur les oiseaux d'eau migrateurs qui illustrent les bénéfices pour les communautés	**Indicateur** (provisoire) : Nombre d'initiatives pilotes d'écotourisme lié aux oiseaux d'eau lancées et mises en œuvre. **Indicateur** (quantitatif) : Nombre/pourcentage de Parties signalant l'existence d'initiatives d'écotourisme basées spécialement sur les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats. **Indicateur** (qualitatif) : Évaluation par « feux tricolores » mesurant à quel point la conception de ces initiatives permet d'offrir à la	a) D'ici à la MOP8, rassembler des études sur des initiatives d'écotourisme présentant des avantages prouvés à la fois pour les moyens d'existence des communautés et pour la conservation des espèces de l'AEWA et de leurs habitats, et identifier un ou plusieurs partenaires stratégiques potentiels ayant de l'expertise en écotourisme et avec lesquels l'AEWA pourrait travailler. b) D'ici à la MOP9, concevoir et lancer au moins trois initiatives pilotes liées à l'écotourisme dans différentes régions de la zone de l'Accord[52].	Parties Comité technique Partenaires Partenaires experts externes	Lignes directrices de conservation de l'AEWA n° 7 - *Guidelines on the development of ecotourism at wetlands* [Lignes directrices pour le développement de l'écotourisme dans les zones humides] [53], adoptées par la Résolution 1.10 (MOP1, 1999).	**ODD** : • Cibles 1.4, 8, 9, 15.c **Objectifs d'Aichi** : • Objectif 14[56] **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : Objectif 11[57]

[51] http://archive.wetlands.org/Portals/0/SustainableWaterbirdHarvesting_2015_02_26_final.pdf

[52] Les deux études de cas au titre de l'action a) et les projets pilotes dans le cadre de l'action b) devront mettre un fort accent sur le caractère démonstratif de l'impact, sur la durabilité et sur le potentiel de reproduction/adaptation.

[53] http://www.unep-aewa.org/en/publication/aewa-conservation-guidelines-no-7-guidelines-development-ecotourism-wetlands-ts-no-22

[56] La cible 2.5 du Plan stratégique de l'AEWA ne concerne que l'aspect des avantages de la biodiversité et des services écosystémiques pour les communautés locales de la cible plus large de l'objectif d'Aichi 14.

[57] La cible 2.5 du Plan stratégique de l'AEWA ne concerne que l'aspect des avantages des services écosystémiques fournis par les espèces migratrices et leurs habitats aux communautés locales de la cible 11 plus large du Plan stratégique pour les espèces migratrices.

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[34]	Ressources clés	Contribution aux ODD[35], aux Objectifs d'Aichi[36] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[37]
locales, ainsi que pour l'état de conservation des populations de l'AEWA et de leurs habitats.	fois des avantages pour la conservation et pour la communauté. **Indicateur** (qualitatif) : Évaluation par « feux tricolores » mesurant à quel point ces deux avantages sont acquis dans la pratique, avec des commentaires sur les facteurs de réussite et/ou les obstacles. **Moyens de vérification** : Rapports nationaux aux MOP8-MOP10.	c) D'ici à la MOP10, intégrer l'écotourisme lié aux zones humides et aux oiseaux d'eau dans les stratégies nationales de développement du tourisme ou autres stratégies nationales pertinentes. D'ici à la MOP10, promouvoir le partage d'expériences, de savoir-faire, des bonnes pratiques et de leçons apprises.		Orientations de la Convention de Ramsar sur les *Problèmes que les parties prenantes doivent affronter pour instaurer un tourisme et des loisirs durables à l'intérieur des zones humides et aux alentours* [54] (Annexe 2 de la Résolution XI.7 adoptée par la COP11 en 2012). Publication de la Convention de Ramsar et de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) *Destination Zones Humides : Pour un tourisme durable*[55]	

[54] http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/pdf/cop11/res/cop11-res07-f.pdf
[55] http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/pdf/ramsar_unwto_tourism_fr.pdf

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[34]	Ressources clés	Contribution aux ODD[35], aux Objectifs d'Aichi[36] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[37]
2.6 La prise en compte des services écosystémiques issus des oiseaux d'eau migrateurs est intégrée dans les processus politiques et de prise de décisions qui affectent les habitats des oiseaux d'eau par au moins deux-tiers des Parties à l'AEWA.	**Indicateur** (quantitatif) : Nombre/pourcentage de Parties ayant déclaré des mesures spécifiques pour intégrer les valeurs culturelles / d'usage des oiseaux d'eau migrateurs dans les décisions affectant les habitats des oiseaux d'eau. **Moyens de vérification** : Rapports nationaux aux MOP8-MOP10.	a) D'ici à la MOP8 fournir une orientation initiale concise (dans un langage adapté aux décideurs politiques et autres décideurs) sur les valeurs d'usage et les aspects culturels des services écosystémiques relatifs aux oiseaux d'eau migrateurs. b) D'ici à la MOP9, mettre en œuvre des projets pilotes nationaux et/ou rassembler et mettre à disposition des exemples / études de cas portant sur des prises de décisions qui prennent en compte les valeurs des oiseaux d'eau et de leurs habitats. D'ici à la MOP10 produire des lignes directrices de l'AEWA sur l'évaluation des services écosystémiques issus des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats et les communiquer aux parties prenantes concernées à tous les niveaux.	Parties Comité technique Partenaires	*Évaluation des zones humides - Orientations sur l'évaluation des avantages issus des services écosystémiques des zones humides* (Rapport technique Ramsar n° 3, Série technique de la CDB n°27, 2006)[58].	**ODD** : • Cible 15.9 **Objectifs d'Aichi** : • Objectifs 2, 5, 14 **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectifs 2 & 11

[58] http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/pdf/lib/lib_rtr03_f.pdf

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[59]	Ressources clés	Contribution aux ODD[60], aux Objectifs d'Aichi[61] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[62]
Objectif 3 : Établir et maintenir, au niveau des voies de migration, un réseau cohérent et complet d'aires protégées et d'autres sites, gérés afin de maintenir – et si nécessaire de restaurer – leur importance nationale et internationale pour les populations d'oiseaux d'eau migrateurs					
3.1 Les sites connus d'importance nationale ou internationale [44] pour les populations figurant au tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA ont été examinés et leur importance a été confirmée (conformément au paragraphe 3.1.2 du Plan d'action) et au moins trois	**Indicateur** (quantitatif) : Nombre/pourcentage de Parties ayant examiné les sites connus comme étant d'importance internationale et nationale pour les oiseaux d'eau migrateurs sur leur territoire et ayant confirmé leur importance. **Indicateur** (quantitatif) : Nombre/pourcentage de Parties ayant procédé à des évaluations pour combler les lacunes au niveau national. **Moyens de vérification** : Rapports nationaux aux	a) D'ici à la MOP8, les Parties examinent et confirment un inventaire des sites connus comme étant d'importance internationale et nationale pour les oiseaux d'eau migrateurs sur leur territoire, en tenant compte des inventaires de sites existants et en utilisant un cadre simple élaboré et diffusé par le Comité technique en 2019. Ce cadre devrait inclure de brèves orientations aux Parties sur l'interprétation des références du Plan d'action de l'AEWA[64] aux « *sites d'importance nationale ou internationale* » et aux « *critères d'importance internationale acceptés au niveau international* »). Il	Parties Comité technique Partenaires	Outil du Réseau de sites critiques [66] *Consolidated Report on the Subregional Gap Identification Workshops under the Wings Over Wetlands Project* [Rapport consolidé sur les ateliers sous-régionaux d'identification des lacunes dans le cadre du projet Wings Over	**ODD** : • Cibles 14.2, 15.1, 15.5 **Objectifs d'Aichi** : • Objectif 11 **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectif 10

[59]Cette colonne indique les acteurs ayant la responsabilité principale de la mise en œuvre des actions. Elle n'indique pas la liste des acteurs jouant un rôle secondaire de soutien ou de facilitation.
[60] https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300
[61] https://www.cbd.int/sp/targets/
[62] https://www.cms.int/sites/default/files/document/COP11_Doc_15_2_F.pdf
[64] Les paragraphes 3.1.2 et 3.2.2 du Plan d'action de l'AEWA stipulent que les Parties s'efforcent « *en priorité, d'identifier tous les sites d'importance internationale ou nationale pour les populations figurant au tableau 1* » et « *d'assurer une protection spéciale aux zones humides qui répondent aux critères d'importance internationale acceptés au niveau international* ». Cependant, ni le texte de l'Accord, ni celui du Plan d'action de l'AEWA, ne fournissent des indications sur l'interprétation de ces dispositions. Cette action du Plan stratégique prévoit donc de charger le Comité technique de fournir de telles orientations aux Parties.
[66] http://dev.unep-wcmc.org/csn/default.html - state=home

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[59]	Ressources clés	Contribution aux ODD[60], aux Objectifs d'Aichi[61] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[62]
quarts des lacunes relatives aux sites prioritaires[63] sont comblées dans le cas des Parties contractantes.	MOP8-MOP10 ; examen des réseaux de sites ; contributions du Comité technique.	devrait également prendre en compte les critères des réseaux de sites existants, incluant ceux utilisés pour identifier les Zones de protection spéciale de l'UE, les sites Ramsar[65], les sites du réseau Émeraude (Conseil de l'Europe / Convention de Berne) et les Zones importantes pour les oiseaux et pour la biodiversité (BirdLife International). b) D'ici à la MOP9, mettre à jour l'outil du Réseau de sites critiques avec les informations sur les sites qui auront été révisées et communiquées par les Parties. c) D'ici à la MOP10, mener des études pour combler les lacunes au niveau national et intégrer les résultats dans l'outil du Réseau de sites critiques. d) D'ici à la MOP10 (et au moins pour tous les autres MOP par la suite), les Parties examinent et mettent à jour si nécessaire leurs listes de sites		Wetlands]. WOW Technical Report 12, 2008[67]. *Rapport préliminaire sur le réseau de sites pour les oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord* (MOP5, 2012)[68].	

[63] Comme identifié dans : *Consolidated Report on the Subregional Gap Identification Workshops under the Wings Over Wetlands Project* [Rapport consolidé sur les ateliers sous-régionaux d'identification des lacunes dans le cadre du projet Wings Over Wetlands]. WOW Technical Report 12, 2008.
[65] La Résolution AEWA 5.19, *Encourager la poursuite de la mise en œuvre conjointe de l'AEWA et de la convention de Ramsar,* est particulièrement pertinente ici.
[67] http://wow.wetlands.org/Portals/1/documents/gap_identification_report.pdf
[68] http://www.unep-aewa.org/sites/default/files/document/mop5_15_site_network_report_fr_0.pdf

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[59]	Ressources clés	Contribution aux ODD[60], aux Objectifs d'Aichi[61] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[62]
		et communiquent tout changement à l'AEWA.			
3.2 L'état des sites du réseau des voies de migration, les menaces pesant sur eux et l'efficacité des mesures de conservation mises en œuvre font l'objet d'une évaluation à l'échelle des voies de migration, en utilisant les données fournies par au moins trois quarts des Parties contractantes. L'état des mesures de conservation mises en œuvre dans les sites du réseau des voies de migration, ainsi	**Indicateur** (qualitatif) : Évaluations par « feux tricolores » de l'état de la protection et de la gestion des sites du réseau, au niveau de chaque site ainsi que par voie de migration et par espèce (ou groupes d'espèces), lorsque les données le permettent. **Indicateur** (quantitatif) : nombre/pourcentage de Parties contractantes fournissant des données de niveau national sur les menaces pesant sur les sites et sur l'efficacité des mesures mises en œuvre pour leur conservation. **Moyens de vérification** : Rapports nationaux, contributions du Comité technique.	a) D'ici à la MOP8, élaborer un cadre de suivi pour le réseau de sites des voies de migration de l'AEWA [69] (en s'appuyant sur l'Étude sur les réseaux de sites présentée à la MOP5) et assurer une coordination avec des systèmes de rapport similaires au sein d'autres processus multilatéraux[70]. b) D'ici à la MOP9, les Parties évaluent et font rapport sur l'état de leurs sites du réseau des voies de migration. c) D'ici à la MOP10, le Comité technique et les partenaires produisent une évaluation au niveau des voies de migration de l'état de conservation des sites du réseau des voies de migration.	Parties Comité technique Partenaires	*Rapport préliminaire sur le réseau de sites pour les oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord* (MOP5, 2012)[71].	**ODD** : • Cible 17.18 **Objectifs d'Aichi** : • Objectif 19 **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectifs 9 & 15

[69] Le « réseau de sites des voies de migration de l'AEWA » comprend tous les sites qui se qualifient comme étant d'importance nationale ou internationale pour au moins une population de l'AEWA (c. à d. les populations inscrites au tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA figurant à l'Annexe 3 de l'Accord).
[70] Notamment la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Directive Oiseaux de l'UE et le Réseau Émeraude de la Convention de Berne.
[71] http://www.unep-aewa.org/sites/default/files/document/mop5_15_preliminary_site_network_report_0.pdf

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[59]	Ressources clés	Contribution aux ODD[60], aux Objectifs d'Aichi[61] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[62]
que les menaces subies et l'efficacité de ces mesures, font l'objet d'une évaluation à l'échelle des voies de migration, en utilisant les données fournies par au moins trois quarts des Parties contractantes.					
3.3 Au moins deux tiers de tous les sites du réseau des voies de migration sont activement protégés et gérés, l'accent portant en particulier sur les sites d'importance internationale et les sites transfrontaliers.	**Indicateur** (quantitatif) : Le nombre/pourcentage de sites du réseau des voies de migration couverts par des désignations en tant qu'aires protégées au niveau national ou international. **Moyens de vérification** : Rapports nationaux, rapport AEWA sur le réseau de sites, base de données mondiale des aires protégées du PNUE-WCMC / Protected Planet, BirdLife Data Zone.	a) D'ici à la MOP8, les Parties qui ne l'ont pas encore fait développent et mettent en œuvre des stratégies/plans nationaux pour la protection et la gestion des sites du réseau des voies de migration et/ou veillent à ce que de telles mesures soient intégrées dans les stratégies/plans nationaux existants. b) D'ici à la MOP8, élaborer un programme conjoint avec la Convention de Ramsar pour promouvoir la désignation Ramsar des sites	Parties Secrétariat	Lignes directrices de conservation AEWA n°4 : *Guidelines on the management of key sites for migratory waterbirds* [Lignes directrices sur la gestion des sites clés pour les oiseaux migrateurs][72], adoptées par la	**ODD** : • Cibles 6.5, 6.6, 14.2, 15.1, 15.5, 15.9 **Objectifs d'Aichi** : • Objectif 11 **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectifs 9 & 10

[72] http://www.unep-aewa.org/en/publication/aewa-conservation-guidelines-no-4-guidelines-management-key-sites-migratory-waterbirds

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[59]	Ressources clés	Contribution aux ODD[60], aux Objectifs d'Aichi[61] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[62]
	Indicateur (quantitatif) : Le nombre/pourcentage de sites du réseau des voies de migration pour lesquels des plans de gestion sont mis en œuvre activement. **Moyens de vérification** : Rapports nationaux ; rapport AEWA sur le réseau de sites. **Indicateur** (qualitatif) : Évaluation par « feux tricolores » de l'efficacité des mesures de gestion conservatoire. **Moyens de vérification** : Rapports nationaux ; rapports UNEP/WCMC Protected Planet collation of protected area management effectiveness (PAME).	pertinents au sein des voies de migration. c) D'ici à la MOP8, explorer la possibilité de lancer une initiative stratégique conjointe avec la Convention du patrimoine mondial (p. ex. recommandation pour encourager la désignation en série de sites du patrimoine mondial au sein de certaines voies de migration telles que la voie Atlantique Est et la voie de la Vallée du Rift).		Résolution 1.10 (MOP1, 1999). Manuels de la Convention de Ramsar (5ème édition)[73] *Wetland Management Planning : A Guide for Site Managers* [Planification de la gestion des zones humides : Un guide pour les gestionnaires de sites] (WWF avec l'UICN, Ramsar et Wetlands International, 2008)[74] *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du*	

[73] http://www.ramsar.org/fr/news/nouvelle-édition-des-manuels-ramsar
[74] http://assets.panda.org/downloads/wetlands_management_guide_2008.pdf

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[59]	Ressources clés	Contribution aux ODD[60], aux Objectifs d'Aichi[61] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[62]
				patrimoine mondial[75].	
3.4 La nécessité de maintenir l'importance et l'intégrité des sites du réseau des voies de migration de l'AEWA est prise en compte dans les processus de planification et de prise de décisions de toutes les Parties contractantes.	**Indicateur** (quantitatif) : Nombre/pourcentage de Parties confirmant que l'importance des sites du réseau des voies de migration de l'AEWA est explicitement prise en compte dans la planification et les prises de décisions relatives au territoire et à l'eau. **Moyens de vérification** : Rapports nationaux aux MOP8-MOP10.	a) D'ici à la MOP9, les Parties qui ne l'ont pas encore fait prennent des mesures pour intégrer les sites du réseau des voies de migration dans la planification et les prises de décisions relatives au territoire et à l'eau. b) Les Parties partagent leurs expériences et les bonnes pratiques en matière d'intégration des sites du réseau des voies de migration dans la planification et les prises de décisions nationales (en cours). c) Mener des activités de CESP pour mettre en valeur des exemples de réussite.	Parties	Manuels de la Convention de Ramsar (5ème édition)[76].	**ODD** : • Cibles 6.5, 6.6, 14.2, 15.1, 15.5, 15.9 **Objectifs d'Aichi** : • Objectifs 2, 11 **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectifs 2 & 10
3.5 Des mesures juridiques ou administratives sont en vigueur au niveau national - et sont mises en œuvre de façon	**Indicateur** (quantitatif) : Sur le territoire de chacune des Parties, nombre de sites du réseau des voies de migration qui sont menacés par les	a) D'ici à la MOP8, les Parties enregistrent les cas d'impacts négatifs (concernant les oiseaux d'eau et/ou leurs habitats) des activités de développement et d'autres pressions sur les sites du réseau des voies de migration ainsi que les mesures	Parties plus Comité permanent, Comité technique et Secrétariat par rapport à l'action d), dans laquelle les partenaires, y	Manuels de la Convention de Ramsar (5ème édition)[79].	**ODD** : • Cibles 6.5, 6.6, 12.2, 14.2, 15.1, 15.3, 15.5, 15.9 **Objectifs d'Aichi** : • Objectifs 3, 5 & 7

[75] http://whc.unesco.org/fr/orientations/
[76] http://www.ramsar.org/fr/news/nouvelle-édition-des-manuels-ramsar
[79] http://www.ramsar.org/fr/news/nouvelle-édition-des-manuels-ramsar

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[59]	Ressources clés	Contribution aux ODD[60], aux Objectifs d'Aichi[61] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[62]
efficace - afin d'éviter, d'atténuer et de compenser les impacts négatifs des activités d'aménagement et d'autres pressions, y compris les impacts du changement climatique, sur les sites d'importance nationale et internationale pour les oiseaux d'eau migrateurs dans toutes les Parties contractantes.	impacts négatifs du développement. **Indicateur** (quantitatif) : Nombre de Parties ayant adopté des mesures juridiques ou administratives pour éviter, atténuer et compenser les impacts négatifs du développement et d'autres pressions sur les sites du réseau des voies de migration en général. **Indicateur** (quantitatif) : Nombre de sites des voies de migration où des menaces spécifiques ont été effectivement évitées, atténuées ou compensées. **Indicateur** (quantitatif) : Nombre de sites soumis à des menaces spécifiques connues contre lesquelles aucune mesure efficace n'a été mise en œuvre pour les éviter, les atténuer ou les compenser.	d'atténuation et/ou de compensation prises. b) D'ici à la MOP8, les Parties veillent à l'application des procédures EIE/EES (conformément au paragraphe 4.3.1 du Plan d'action de l'AEWA) et des critères de performance de l'International Finance Corporation[77]. c) Les Parties appliquent les lignes directrices pertinentes de l'AEWA et celles mises à disposition par d'autres processus multilatéraux pertinents (p. ex. la Convention de Ramsar). d) La Procédure d'évaluation de la mise en œuvre de l'AEWA[78] est appliquée dans des cas sélectionnés (en cours).	compris d'autres AME (p. ex. à travers des missions conjointes), peuvent également avoir un rôle.		**Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectifs 2, 4, 7 & 10

[77] http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/ifc+sustainability/our+approach/risk+management/performance+standards/environmental+and+social+performance+standards+and+guidance+notes
[78] http://www.unep-aewa.org/en/activities/irp

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[59]	Ressources clés	Contribution aux ODD[60], aux Objectifs d'Aichi[61] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[62]
	Moyens de vérification : Rapports nationaux.				

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[80]	Ressources clés	Contribution aux ODD[81], aux Objectifs d'Aichi[82] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[83]
Objectif 4 : Veiller à ce que l'étendue et la qualité des habitats dans l'environnement au sens large[84] soient satisfaisantes afin d'atteindre et de maintenir un état de conservation favorable des populations d'oiseaux d'eau migrateurs					
4.1 Les priorités de conservation et de gestion des habitats dans l'environnement au sens large (tel qu'il est défini au niveau de l'objectif) sont identifiées au niveau de l'Accord, et les actions correspondantes sont mises en œuvre dans au moins la moitié des Parties contractantes.	**Indicateur** (provisoire) : Priorités de l'AEWA en matière de conservation des habitats convenues par la MOP9. **Moyens de vérification** : Résultats de la MOP9. **Indicateur** (quantitatif) : Nombre de Parties contractantes mettant en œuvre le plan d'action convenu. **Indicateur** (qualitatif) : Évaluation par « feux tricolores » de l'état de la mise en œuvre.	a) D'ici à la MOP8, procéder à une évaluation au niveau de l'Accord de l'état des principaux habitats des oiseaux d'eau dans l'environnement au sens large, en s'appuyant sur les études existantes chaque fois que possible[85]. b) D'ici à la MOP8, sur la base de cette évaluation, élaborer un plan d'action (identifiant les priorités, les possibilités et un ensemble d'actions recommandées), en tenant compte des différences régionales et sous-régionales dans les types d'habitats clés et dans les menaces/déterminisme des menaces.	Parties Comité technique Partenaires		**ODD** : • Cibles 2.4, 14,2, 15.1–15.5 **Objectifs d'Aichi** : • Objectifs 5 & 7 **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Aucun équivalent direct ; Objectifs 5 et 7 indirectement pertinents

[80]Cette colonne indique les acteurs ayant la responsabilité principale de la mise en œuvre des actions. Elle n'indique pas la liste des acteurs jouant un rôle secondaire de soutien ou de facilitation.
[81] https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300
[82] https://www.cbd.int/sp/targets/
[83] https://www.cms.int/sites/default/files/document/COP11_Doc_15_2_F.pdf
[84]« L'environnement au sens large » englobe les zones terrestres, côtières et marines qui constituent des habitats importants pour les oiseaux d'eau au-delà des limites des sites reconnus et/ou officiellement désignés en tant qu'aires protégées. Ces paysages peuvent par exemple inclure différents paysages agricoles et d'autres zones terrestres et aquatiques à usages multiples.
[85] p. ex. Tucker G.M. & Evans M.I. 1997. *Habitats for Birds in Europe – a conservation strategy for the wider environment*. BirdLife International.

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[80]	Ressources clés	Contribution aux ODD[81], aux Objectifs d'Aichi[82] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[83]
	Moyens de vérification : Rapports nationaux après la MOP10.	c) D'ici à la MOP9, les Parties commencent à mettre en œuvre le plan d'action prioritaire développé dans le cadre de l'action 4.1.(b).			
4.2 Au moins la moitié des principaux mécanismes politiques internationaux identifiés[86] ont accompli des progrès tangibles pour l'intégration des priorités en matière d'habitats des oiseaux d'eau et des dispositions de l'AEWA ayant trait à l'environnement au sens large.	**Indicateur** (provisoire) : Le tableau indiquant les mécanismes clés de la politique internationale à cibler et les priorités à promouvoir pour chaque mécanisme est établi. **Indicateur** Évaluation par « feux tricolores », d'ici à la MOP10, des progrès réalisés pour chaque case du tableau. **Moyens de vérification** : Contributions du Comité technique et rapports du Secrétariat pour la MOP8 à la MOP10 et mises à jour intermédiaires.	a) Après la MOP8, identifier les mécanismes de politique internationale sur lesquels l'AEWA devrait concentrer son attention pour optimiser l'exécution des actions prioritaires identifiées dans le cadre de la cible 4.1. b) D'ici à la MOP9, établir et/ou renforcer l'engagement de l'AEWA auprès de ces mécanismes, tant au niveau national qu'international. c) D'ici à la MOP10, fournir à certains mécanismes de politique internationale sélectionnés, des conseils et des orientations sur la manière d'optimiser les mesures incitatives relatives aux habitats des oiseaux d'eau ayant des impacts positifs et permettant d'éviter les impacts négatifs d'incitations/subventions ayant des effets pervers.	Parties Comité technique Partenaires (y compris l'administration et/ou les organes techniques et les secrétariats des mécanismes pertinents)		**ODD** : • Cibles 14.2 & 15.1–15.5 **Objectifs d'Aichi** : • Objectifs 5 & 7 **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectifs 3 & 9
4.3 Des priorités nationales de	**Indicateur** (quantitatif) : Nombre de Parties signalant	a) D'ici à la MOP9, les Parties identifient les mesures prioritaires	Parties	Manuels de la Convention de	**ODD** :

[86] Comme identifié au titre de l'action 4.2.a

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[80]	Ressources clés	Contribution aux ODD[81], aux Objectifs d'Aichi[82] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[83]
conservation et de gestion des habitats ont été identifiées et intégrées dans les politiques sectorielles pertinentes d'au moins deux-tiers des Parties contractantes.	que les priorités nationales de conservation et de gestion des habitats ont été identifiées. **Indicateur** (quantitatif) : Nombre de Parties signalant que les priorités nationales de conservation et de gestion des habitats identifiées ont été intégrées dans les politiques sectorielles pertinentes. **Indicateur** (quantitatif) : Nombre de Parties signalant des mesures importantes pour améliorer l'étendue et la qualité des habitats des oiseaux d'eau dans l'environnement au sens large. **Indicateur** (qualitatif) : Évaluation par « feux tricolores », des progrès réalisés, peut-être au niveau sous-régional, de la MOP8 à la MOP10.	requises pour maintenir ou augmenter l'étendue et la qualité des habitats des oiseaux d'eau dans l'environnement au sens large. b) D'ici à la MOP10, les Parties établissent et/ou renforcent les mécanismes pour veiller à ce que les priorités de l'AEWA en matière d'habitat des oiseaux d'eau dans l'environnement au sens large soient introduites dans l'élaboration des politiques sectorielles.		Ramsar (5ème édition)[87].	• Cibles 2.4, 6.5, 6.6, 14.2, 15.1 & 15.9 **Objectifs d'Aichi** : • Objectif 2 **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectifs 2, 4 & 10

[87] http://www.ramsar.org/fr/news/nouvelle-édition-des-manuels-ramsar

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[80]	Ressources clés	Contribution aux ODD[81], aux Objectifs d'Aichi[82] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[83]
	Moyens de vérification : Rapports nationaux.				
4.4 Au moins trois des partenariats internationaux multipartites et innovants[88] aboutissent à une gestion améliorée, à la création ou à la restauration d'habitats des oiseaux d'eau dans l'environnement au sens large.	**Indicateur** (quantitatif) : Nombre de projets spécifiques mis en œuvre et/ou achevés. **Indicateur** (qualitatif) : Évaluation par « feux tricolores » de l'impact de ces projets sur la gestion, la création et/ou la restauration des habitats des oiseaux d'eau dans l'environnement au sens large. **Moyens de vérification** : Rapports nationaux aux MOP8-MOP10 ; rapports des partenaires.	a) Les Parties encouragent activement la mise en place de partenariats multi-acteurs innovants internationaux pour guider l'élaboration et la mise en œuvre de projets de gestion, de création et de restauration des habitats dans l'environnement au sens large. b) D'ici à la MOP8, les Parties à l'AEWA et les partenaires identifient les possibilités de projets, y compris les sources potentielles de financement et de soutien technique. c) D'ici à la MOP9, au moins trois nouveaux projets de restauration et de gestion des habitats des oiseaux d'eau sont mis en œuvre dans l'environnement au sens large, en tenant compte, autant que possible, de l'équilibre régional dans la zone de l'Accord. d) Les activités de CESP (partenaires du projet et Parties, ainsi que le Secrétariat) mettent en avant des	Parties Partenaires	Lignes directrices sur la restauration des zones humides multifonctionnelles dans l'environnement au sens large, incluant - mais sans s'y limiter - les paysages agricoles (le Comité technique apportera des conseils sur les documents les plus appropriés).	**ODD** : • Cibles 2.4, 6.5, 6.6, 14.2, 15.1, 15.3 **Objectifs d'Aichi** : • Objectifs 5, 14 & 15 **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectifs 7, 11

[88] Comme prévu au titre de l'action 4.4.a.

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[80]	Ressources clés	Contribution aux ODD[81], aux Objectifs d'Aichi[82] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[83]
		projets modèles, en particulier ceux fournissant des avantages multi-fonctionnels (p. ex. par rapport à la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau, l'atté-nuation du changement climatique, la lutte contre les inondations, les loisirs, ainsi que la conservation des oiseaux d'eau) et des lignes direc-trices sur les bonnes pratiques.			

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[89]	Ressources clés	Contribution aux ODD[90], aux Objectifs d'Aichi[91] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[92]
Objectif 5 : Garantir et renforcer les connaissances, les capacités, la reconnaissance, la sensibilisation et les ressources nécessaires pour que l'Accord atteigne ses objectifs de conservation					
Les lacunes principales en matière d'informations scientifiques et techniques, y compris en ce qui concerne les données de suivi des populations, nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord ont été recensées et évaluées, et des initiatives pour combler toutes les lacunes prioritaires ont été menées à bien ou sont en	**Indicateur** (provisoire) : Liste des priorités en matière de lacunes dans les informations clés. **Indicateur :** Nombre d'initiatives en cours pour combler les lacunes prioritaires (par lacune prioritaire). **Indicateur :** Progrès des initiatives suivies via une évaluation par « feux tricolores » par rapport aux résultats attendus et aux délais spécifiés. **Moyens de vérification** : Contributions du Comité technique aux MOP8-MOP10.	a) D'ici à la MOP8, le Comité technique identifie les principales lacunes dans les informations disponibles sur les aspects pertinents de la mise en œuvre de l'Accord, afin de définir le rôle potentiel que pourrait jouer l'AEWA pour les combler, et recommande des priorités en conséquence. b) D'ici à la MOP9, établir des partenariats et lancer des programmes de recherche conjoints, avec des délais de réalisation clairs, pour combler les lacunes dans les connaissances prioritaires d'ici à la MOP10, lorsque cela est possible.	Comité technique Parties Partenaires (y compris les institutions de recherche)		**ODD** : • Cible 17.6 **Objectifs d'Aichi** : • Objectif 19 **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectif 15

[89]Cette colonne indique les acteurs ayant la responsabilité principale de la mise en œuvre des actions. Elle n'indique pas la liste des acteurs jouant un rôle secondaire de soutien ou de facilitation.
[90] https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300
[91] https://www.cbd.int/sp/targets/
[92] https://www.cms.int/sites/default/files/document/COP11_Doc_15_2_F.pdf

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[89]	Ressources clés	Contribution aux ODD[90], aux Objectifs d'Aichi[91] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[92]
cours de réalisation.					
5.2 Le nombre de Parties contractantes a atteint 90 au moins[93].	**Indicateur** (quantitatif) : (a) nombre de nouvelles Parties pendant la période du Plan stratégique ; (b) nombre de Parties par région/sous-région et pourcentage du total théorique. **Indicateur** (qualitatif) : évaluation sous-régionale par « feux tricolores » du degré de progrès accomplis dans le recrutement de Parties potentielles qui n'ont toujours pas adhéré. **Moyens de vérification** : Rapports du Dépositaire et rapports du Secrétariat aux MOP8-MOP10.	a) D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre un plan d'action hiérarchisé (devant être approuvé par le Comité permanent) fixant les priorités pour le recrutement de nouvelles Parties contractantes (définissant les rôles et les responsabilités des Parties existantes, du Comité permanent et du Secrétariat, ainsi que l'identification de la contribution potentielle des partenaires).	Parties Comité permanent Secrétariat Partenaires		**ODD** : • Cible 17.9 Objectifs d'Aichi : • Aucun équivalent **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectifs 3 & 15
5.3 Des initiatives sont en place pour combler au moins deux-tiers des principales lacunes	**Indicateur** (quantitatif) : Nombre de Parties contractantes ayant identifié des lacunes dans leurs capacités de mise en œuvre de	a) D'ici à la MOP8, identifier et hiérarchiser les lacunes au niveau international dans les capacités de mise en œuvre de l'Accord, en tenant compte des spécificités régionales, et en examinant l'éventualité d'une	Parties Comité permanent Secrétariat Partenaires	Promouvoir des programmes de jumelage entre les sites naturels couverts par l'AEWA et le	**ODD** : • Cible 17.9 **Objectifs d'Aichi** : • Aucun équivalent

[93] Au moment de la MOP7 (2018), le nombre de Parties contractantes était de 77.

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[89]	Ressources clés	Contribution aux ODD[90], aux Objectifs d'Aichi[91] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[92]
en matière de capacités limitant la mise en œuvre de l'AEWA.	l'Accord et les ayant hiérarchisées. **Indicateur** (quantitatif) : Nombre de Parties contractantes ayant mis en place des mécanismes de coordination de la mise en œuvre nationale de l'AEWA. **Indicateur** : (qualitatif) évaluation par « feux tricolores », basée sur une évaluation par les Parties de l'efficacité des mécanismes nationaux de coordination de l'AEWA. **Indicateur** (qualitatif) : Évaluation par « feux tricolores » au niveau sous-régional des capacités de mise en œuvre de l'AEWA. **Moyens de vérification** : Rapports nationaux aux MOP8-MOP10.	action conjointe avec d'autres AME et la possibilité d'accords de jumelage de sites (ou de mécanismes d'échange similaires). b) D'ici à la MOP9, des mécanismes de coordination de la mise en œuvre nationale de l'AEWA sont en place pour combler, entre autres, les lacunes prioritaires en matière de capacités. c) D'ici à la MOP9, établir des activités régionales de renforcement des capacités pour combler les lacunes prioritaires. d) D'ici à la MOP9, établir des critères pour l'évaluation des capacités de mise en œuvre au niveau sous-régional. e) D'ici à la MOP10, les Parties procèdent à des évaluations des capacités nationales et ont élaboré et mettent en œuvre des plans d'action pour combler les lacunes importantes.		réseau de sites Ramsar[94], Résolution 5.20 (MOP5, 2012).	**Plan stratégique pour les espèces migratrices** : Objectifs 3 & 15
5.4 La conservation des oiseaux d'eau migrateurs est intégrée dans les	**Indicateur** (quantitatif) : Nombre/pourcentage de Parties contractantes ayant déclaré l'intégration des	a) D'ici à la MOP8, les Parties veillent à ce que les autorités administratives/points focaux de l'AEWA participent aux processus nationaux de	Parties Comité permanent Comité technique	Lignes directrices de la CMS sur l'intégration des	**ODD** : • Aucun équivalent **Objectifs d'Aichi** :

[94] https://www.unep-aewa.org/sites/default/files/document/res_5_20_twinning_sites_aewa_ramsar_fr_0.pdf

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[89]	Ressources clés	Contribution aux ODD[90], aux Objectifs d'Aichi[91] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[92]
politiques et plans nationaux de mise en œuvre relatifs aux ODD[95], aux Objectifs d'Aichi[96], au Plan stratégique pour les espèces migratrices[97] et au Plan stratégique de Ramsar[98] dans au moins deux-tiers des Parties contractantes, et la contribution de l'AEWA à ces cadres mondiaux est reconnue et soutenue.	points focaux de l'AEWA dans les processus nationaux relatifs aux ODD, aux Objectifs d'Aichi et au SPMS. **Indicateur** (qualitatif) : Indicateur par « feux tricolores » des progrès évalués par chaque Partie. **Moyens de vérification** : Rapports nationaux aux MOP8-MOP10 ; résumés triennaux concis, compilés par le Comité technique, des contributions de l'AEWA aux cadres mondiaux pertinents pouvant être utilisées par les Parties, les membres du Comité permanent, les membres du Comité technique et le Secrétariat	coordination de la mise en œuvre et de la planification relatifs aux objectifs d'Aichi au-delà de 2020, au SPMS et aux cibles pertinentes des ODD. b) D'ici à la MOP8, les autorités administratives de l'AEWA veillent à ce que le rôle et la contribution potentiels de l'AEWA, ainsi que les priorités de l'AEWA dans les domaines concernés, soient communiqués aux points focaux des autres processus mondiaux pertinents. c) Le Secrétariat et/ou les membres du Comité permanent ou du Comité technique représentent l'Accord dans les réunions pertinentes de la CDB, de la CMS et de Ramsar.	Secrétariat	espèces migratrices dans les SPANB[99]. Manuels de la Convention de Ramsar (5ème édition)[100]	• Aucun équivalent **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectif 3

[95] Objectifs de développement durable des Nations Unies adoptés en 2015.
[96] Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans le cadre du *Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité* adoptée par les Parties à la Convention sur la diversité biologique à travers la Décision X/2.
[97] *Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023* adopté par les Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) à travers la Résolution 11.2.
[98] Plan stratégique de Ramsar 2016-2024 : https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/4th_strategic_plan_2016_2024_f.pdf
[99] http://www.cms.int/sites/default/files/document/10_18_nsbaps_f_0_0.pdf
[100] http://www.ramsar.org/fr/news/nouvelle-édition-des-manuels-ramsar

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[89]	Ressources clés	Contribution aux ODD[90], aux Objectifs d'Aichi[91] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[92]
	pour mettre en évidence, au niveau national et international, le rôle de l'AEWA.				
5.5 La conservation des oiseaux d'eau migrateurs est intégrée dans la nouvelle génération des SPANB[101] et/ou dans les politiques ou plans nationaux similaires par au moins trois quarts des Parties contractantes.	**Indicateur** (quantitatif) : Nombre/pourcentage de Parties signalant que les priorités de conservation des oiseaux d'eau migrateurs sont explicitement traitées dans les SPANB (ou autres processus similaires). **Moyens de vérification** : Rapports nationaux aux MOP8-MOP10.	a) Les Parties veillent à ce que les autorités administratives de l'AEWA participent pleinement à la préparation des SPANB (les points focaux nationaux de l'AEWA jouent un rôle clé en recherchant un engagement actif dans les processus des SPANB pertinents). b) Les autorités administratives et/ou les points focaux de l'AEWA veillent à ce que les priorités de l'Accord soient clairement communiquées aux coordinateurs ou points focaux SPANB. c) Des exemples de réussite, de bonnes pratiques et des conseils pour l'intégration des priorités de l'AEWA dans les SPANB et autres processus nationaux sont partagés par les Parties (avec l'appui du Comité technique et des partenaires).	Parties	Lignes directrices de la CMS sur l'intégration des espèces migratrices dans les SPANB[102].	**ODD** : • Cible 15.9 **Objectifs d'Aichi** : • Objectif 17 **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectif 13

[101] Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité requis en vertu de la Convention sur la diversité biologique (CDB).
[102] http://www.cms.int/sites/default/files/document/10_18_nsbaps_f_0_0.pdf

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[89]	Ressources clés	Contribution aux ODD[90], aux Objectifs d'Aichi[91] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[92]
5.6 Les ressources exigées pour la coordination et la réalisation du Plan stratégique aux niveaux international et national ont été évaluées de manière aussi réaliste que possible, et les plans de mobilisation de ressources correspondantes sont mis en œuvre[103].	**Indicateur** (provisoire) : Les besoins en ressources au niveau international sont évalués et le plan de mobilisation des ressources correspondantes est produit. **Indicateur** (quantitatif) : Pourcentage de besoins en ressources au niveau international ayant été mobilisées avec succès. **Indicateur** (quantitatif) : Nombre de Parties contractantes ayant (i) évalué les besoins en ressources au niveau national ; et (ii) mis en œuvre des plans de mobilisation des ressources. **Indicateur** (qualitatif) : Évaluations par « feux tricolores » (regroupées au niveau régional ou sous-régional) des progrès réalisés dans la mobilisation des ressources au niveau national.	a) Dans l'année suivant la MOP7, le Secrétariat de l'AEWA, en étroite consultation avec le Comité permanent et le Comité technique, évalue les besoins en ressources pour la coordination internationale et l'exécution du Plan stratégique de l'AEWA 2019-2027, et développe le plan de mobilisation des ressources correspondantes pour approbation par le Comité permanent. b) Dans l'année suivant la MOP7, les Parties procèdent à une évaluation au niveau national des ressources nécessaires pour l'exécution du Plan stratégique de l'AEWA 2019-2027 et élaborent des plans de mobilisation des ressources nationales appropriés. c) Examiner et mettre à jour si nécessaire en temps voulu pour examen aux MOP8-MOP10 (i) les besoins en ressources nationales et internationales et (ii) les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans de	Parties Comité permanent Comité technique Secrétariat Partenaires		**ODD** : • Cibles 15.a, 17.1–17.3 **Objectifs d'Aichi** : • Objectif 20 **Plan stratégique pour les espèces migratrices** : • Objectif 16

[103] Reconnaissant que la mise en œuvre de l'AEWA contribue à la mise en œuvre des engagements des Parties en vertu d'autres accords multilatéraux, incluant la CDB, la CMS et Ramsar.

Cible 2027	Indicateurs et moyens de vérification	Actions	Principaux acteurs[89]	Ressources clés	Contribution aux ODD[90], aux Objectifs d'Aichi[91] & au Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)[92]
	Moyens de vérification : Rapports du Comité permanent et du Secrétariat aux MOP8-MOP10 ; rapports nationaux aux MOP8-MOP10.	mobilisation des ressources corres-pondantes.			

Annexe I - Résumé des contributions du Comité technique requises dans le cadre du projet de Plan stratégique de l'AEWA 2019-2027

Objectif du Plan stratégique	**Contributions connexes du Comité technique*** (*comprend également des contributions préparées par d'autres, mais nécessitant un examen par le Comité technique) « MISE À JOUR » indique une version mise à jour d'une contribution existante. « NOUVEAU » indique une nouvelle contribution du Comité technique requise par les objectifs du projet de Plan stratégique.
Objectif 1.2 :	• MISE À JOUR : Listes de populations prioritaires pour la planification des actions. • MISE À JOUR : État de préparation et de mise en œuvre des plans d'action internationaux par espèce et plans de gestion de l'AEWA ainsi que des plans d'action multi-espèces.
Objectif 1.3	• NOUVEAU : Liste des populations pour lesquelles de nouvelles orientations ou une amélioration des orientations de conservation et de gestion sont nécessaires.
Objectif 1.5	• MISE À JOUR : Rapport sur l'état de conservation.
Objectif 1.6	• NOUVEAU : Rapport sur les processus multilatéraux pouvant le plus contribuer à faire progresser les priorités de conservation des espèces de l'AEWA.
Objectif 2.1	• NOUVEAU : Listes de populations prioritaires pour la collecte de données sur les prélèvements.
Objectif 2.2	• MISE À JOUR : Lignes directrices relatives à la législation nationale pour la protection des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats. • MISE À JOUR : Rapport sur la législation pertinente en matière de chasse et de commerce dans chaque pays concernant les espèces inscrites à l'Annexe 2 de l'AEWA.
Objectif 3.1	• NOUVEAU : Interprétation des références aux « sites d'importance nationale ou internationale » et aux « critères d'importance internationale acceptés au niveau international » (2019). • NOUVEAU : Inventaire des sites d'importance nationale et internationale dans la zone de l'Accord (après la MOP8). • MISE À JOUR : Étude sur les réseaux de sites (MOP10).
Objectif 3.2	• NOUVEAU : Cadre de suivi pour le réseau de sites des voies de migration de l'AEWA (MOP8). • MISE À JOUR : Étude sur les réseaux de sites (MOP10).
Objectif 4.2	• NOUVEAU : Tableau indiquant les mécanismes clés de politique internationale à cibler et les priorités en matière de conservation des habitats à promouvoir pour chaque mécanisme. • NOUVEAU : Conseils et orientations adressés à certains mécanismes sélectionnés de politique internationale, sur la manière

	d'optimiser les mesures incitatives relatives aux habitats des oiseaux d'eau ayant des impacts positifs et permettant d'éviter les impacts négatifs d'incitations/subventions ayant des effets pervers.
Objectif 5.1	• NOUVEAU : Rapport sur les principales lacunes dans la disponibilité des informations sur des aspects pertinents de l'Accord.
Objectif 5.4	• NOUVEAU : Rapport de synthèse sur la contribution de l'AEWA aux cadres mondiaux pertinents.

Annexe II - Liste des partenaires de l'AEWA couverts par la colonne « Principaux acteurs » du Plan stratégique

Les « partenaires » comprennent, mais sans s'y limiter, les entités suivantes :

- Les autres organes des Nations Unies et les accords multilatéraux sur l'environnement (AME).

- Les Secrétariats et organes techniques/scientifiques d'autres AME, notamment ceux de la Famille CMS, mais aussi de la Convention sur les zones humides (Convention de Ramsar - y compris les initiatives Ramsar régionales pertinentes), de la Convention sur la conservation de la diversité biologique (CDB), de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) et de la Coopération trilatérale pour la protection de la mer des Wadden. Les AME ayant une pertinence particulière pour les espèces d'oiseaux marins couvertes par l'AEWA comprennent : la Commission de protection de l'environnement marin de la Baltique (HELCOM), Conservation of Arctic Flora & Fauna (CAFF), la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR), la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (*Convention de Barcelone*), la Convention sur la protection de la mer Noire contre la pollution (Convention de Bucarest) et les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP).

- Les représentants d'ONG internationales de conservation de la nature, notamment BirdLife International, International Crane Foundation / Endangered Wildlife Trust, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN - notamment les groupes de spécialistes de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN), Wetlands International et le Wildfowl & Wetlands Trust.

- Les représentants d'organisations internationales de chasse, notamment la Fédération européenne des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage (FACE), le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC) et Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental (OMPO).

- Les représentants d'ONG nationales compétentes.

- Les représentants d'universités et d'instituts techniques / de recherche, y compris de l'Université d'Aarhus et de l'US Geological Survey.

Secrétariat PNUE/AEWA
Campus de l'ONU
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn
Allemagne
Tél. : +49 (0) 228 815 2413
Fax : +49 (0) 228 815 2450
aewa.secretariat@unep-aewa.org
www.unep-aewa.org